



INFORMATION RAPIDE

N°2016-02

TRAVAIL SAISONNIER

Comme chaque année, la Mairie fait appel aux jeunes habitants du village pour travailler 15 jours durant les vacances scolaires.

Toute personne qui fêtera ses 18 ans en 2016 est donc invitée à faire une demande écrite (courrier ou mail à mairie@saint-germain-le-chatelet.fr, accompagné d'une copie de la carte d'identité, de la carte vitale et d'un RIB) afin de pouvoir bénéficier d'un contrat saisonnier.

A noter que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité, les services de la Mairie seront transférés pour quelques mois dans les locaux de l'école. **Le déménagement étant prévu durant les vacances de février, 2 saisonniers seraient donc les bienvenus pour cette période.**

Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER

Toutes les infos de la Commune sur notre site Internet : www.saint-germain-le-chatelet.fr

